Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/01/2026 - B2026/001041 - 2023 B 03856 - 979 025 418 - GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC

TELEDEC.fr

GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC

Liasse fiscale 2023-2024

Exercice comptable du 04/08/2023 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 20/05/2025

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise: GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC - SIREN : 979025418

Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois: 17 Durée de l'exercice précédent:

Exercice N clos le: 31/12/2024

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	218	074		218
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 910	086		2 910
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	3 128	098		3 128
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	3 128	112		3 128

	PASSIF			Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées		130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres	131	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	-1 572
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	TOTAL I		142	-572
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	
	Comptes courants d'associés		173	300
	Autres dettes		175	3 400
	Produits constatés d'avance		174	
	TOTAL III		176	3 700
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	3 128

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise : GROUPE CEDRIC CHEVIGNIAC - SIREN : 979075418

A - RÉSULTAT COMPTABLE					N clos le 31/12/2024
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209	0	210	0
Production vendue biens		215	0	214	0
Production vendue services		217	0	218	0
Production stockée				222	0
Production immobilisée				224	0
Subventions d'exploitation reçues				226	0
Autres produits				230	0
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	0
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	0
Variation de stock (marchandises)				236	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	0
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier 0 immobilier		0	242	1 572
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	0	244	0
Rémunérations du personnel				250	0
Charges sociales				252	0
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	0	254	0
Dotations aux provisions				256	0
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259	0	262	0
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260	0		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 572
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-1 572
Produits financiers	**(III)**			280	0
Produits exceptionnels	**(IV)**			290	0
Charges financières	**(V)**			294	0
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) **(VI)**	347	0	300	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	0		
Impôts sur les bénéfices	**(VII)**			306	0
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	-1 572
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2	312	0	314	1 572

RÉINTÉGRATIONS							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	0	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	0	
Provisions non déductibles					322	0	
Impôts et taxes non déductibles					324	0	
Divers dt intérêts excédentaires	247	0	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	0	330	0	
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration) 249	0	251	0	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	0	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	0	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997 0

DÉDUCTIONS								
Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine 987	0			342	0
France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante 989	0				
Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales 138	0				
Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer 344	0				
ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Zone de développement prioritaire 993	0				
Bassins urbains à dynamiser – BUD	992	0						
Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346	0		350	0
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	0	354	1 572
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356	0		
Déficits antérieurs reportables	0			360	0
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	0	372	1 572

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC - SIREN : 979025418 — Néant ☒

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, materiel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations generales, amenagements divers		450		452		454		456		
Materiel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financieres		480		482		484		486		
	TOTAL	490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Materiel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL	570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées ! virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values — Court terme	Long terme — 19%	Long terme — 15% ou 12,8%	Long terme — 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC - SIREN : 973025418 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
	TOTAL à reporter	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 572
Total des déficits restant à reporter	870	1 572

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	0
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	218
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC - SIREN : 970025418			Néant ☒
Exercice ouvert le 04/08/2023 et clos le 31/12/2024		Données en nombre de mois 17	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

DGFiP N° 2033-F-SD **2025**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC - SIREN : 979025418

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	1	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	**905**	1	**TOTAL DES LIGNES 902 + 904**	**906**	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Monsieur Nom de famille CHEVIGNAC CEDRIC
Nom d'usage ..... % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000
Naissance Date 01/11/1978 N° Département 93 Commune NOISY LE SEC Pays FRANCE
Adresse
[illegible]

Titre ..... Nom de famille .....
Nom d'usage ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Naissance Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....
Adresse

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC - SIREN : 979025418

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	**Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	.....	**% de détention**	.....
Adresse			
Forme juridique	**Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	.....	**% de détention**	.....
Adresse			
Forme juridique	**Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	.....	**% de détention**	.....
Adresse			
Forme juridique	**Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	.....	**% de détention**	.....
Adresse			
Forme juridique	**Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	.....	**% de détention**	.....
Adresse			
Forme juridique	**Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	.....	**% de détention**	.....
Adresse			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 04/08/2023 **au** 31/12/2024 **ou Année :** 2024			
Dénomination de l'entreprise : GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC		**Néant** [X]	
SIREN de l'entreprise : SIREN : 979025418	**PME au sens communautaire**	[ ]	
Régime de l'intégration fiscale ***(article 223 A du CGI)*** **: la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration** ***(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)***			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		[ ]	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
Dénomination, SIREN et adresse			

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TELEDEC.fr

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC

SIREN : 979025418

Attestation produite le 20/05/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
ADAPTÉ A LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	04/08/2023	et clos le	31/12/2024	Régime d'imposition	☒
Durée de l'exercice, lorsque la période d'imposition est différente de 12 mois				Régime d'imposition	
Si [illegible], cocher la case ci-contre					☐
Si [illegible] cocher la case ci-contre					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
GROUPE CEDRIC CIEVIGNAC - SIREN : 970075418	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
SAINT-LAURENT 97240 LE FRANCOIS FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	1 572
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	0		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case)	☐

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE

COMPTABLE, CONSEIL, ETAT OU CGA	Vise : CGA	☐	Visa commissaire aux comptes	☐

Comptable : ☐ Salarié ?	SAS HIVE 151 BOULEVARD HAUSSMANN 75008 PARIS 8 Tél: 0184606690 FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

[illegible] :	X

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS [illegible]

Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
Montant des revenus répartis		*Total (a à h)*	

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires . associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus délivrés	

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
GROUPE CEDRIC CHAVIGNAC
Au capital de 1000€
Siège social : SAINT-LAURENT, 97240 LE FRANCOIS
Registre du commerce et des sociétés de la ville de Fort de France N°979.025.418

Décision de l'associé du **31 Décembre 2024,**

Le soussignée **Monsieur Cédric CHEVIGNAC** Directeur Général de la société **GROUPE CEDRIC CHEVIGNAC** a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**, qui se traduisent par un déficit de **1572 euros**.
Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISIONS

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** et qui se chiffrent à **1572 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associé constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, déclare avoir conclu ou exécuté les conventions règlementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé :

Il n'a été conclu aucune convention de ce type au cours de l'exercice écoulé.
De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.